

-

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021**

**À 20 H 00**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

**Étaient présents :** Mmes Patricia CHANEL, Delphine MAURAND, Catherine JANTON, Céline MICHON, Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Michel MEYER, Jérôme TRON, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

**Excusées :** Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Laurence VASSEUR (pouvoir à M. Robert GALLET) et Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY).

**Date de convocation du conseil municipal :** le vendredi 10 décembre 2021

Mme Catherine JANTON est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente et accepte l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Projet d'extension de la salle polyvalente,
- Bilan énergétique de l'année 2020,
- ONF – programme des coupes de 2022,
- Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement pour le plan pluriannuel 2022/2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze (SBVR).

**URBANISME :**

**1 – Le point est fait sur les différents dossiers enregistrés depuis la précédente séance :**

**Certificats d'Urbanisme informatifs :**

N° 44/2021 – Demande de Maître Emilie BAILLY JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN, pour la propriété constituée des parcelles A n° 737 et A n° 738 (888 m<sup>2</sup>) située 119, chemin du Four – Turgon – Zones Ua et A du PLU

N° 45/2021 – Demande de Maître Anne DUBOIS, notaire à PONT D'AIN, pour la propriété cadastrée section A n° 903, 904 et 905 (1 712 m<sup>2</sup>) située 208, rue Saint Vincent – Turgon – Zones Ub et Np du PLU.

**Déclaration préalable :**

N° 56/2021 – Demande de M. Jérôme LOZINGUEZ pour la fermeture d'une terrasse couverte en vue de créer un bureau – Parcelle E n° 921 – 39, route du Chêne Clair – Le Roset – Zone Ub du PLU.

### Demande de permis de construire :

N° 10/2021 : Demande de M. BESSON Franck actuellement domicilié à VARAMBON pour la construction d'une maison avec garage accolé, après démolition de l'habitation existante, 525, route des Batailles – Parcelles C n° 536 (249 m2) et X n° 119 (568 m2) – Zones Ua et A du PLU.

### Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des votants (15 votants : 12 présents et 3 pouvoirs), décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des projets de mutations suivants :

N° 18/2021 – Propriété cadastrée section A n° 737 et 738 (888 m2), située 119, chemin du Four – Turgon – appartenant actuellement à Mme Karine FAVRE – Acquéreur : M. Jean DEVICTOR (demande adressée par Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN).

N° 19/2021 – Propriété cadastrée section D n° 651 (1 000 m2), située 30, Impasse du Pelloux – La Ruaz – Propriétaires actuels : M. et Mme Baptiste CASSON – Acquéreurs : M. Sap Sam Lionel TSAN et Mme Marie-Laure MONCORGER – Zone Ub du PLU. (Demande de Maître Vanessa GELOS, notaire à AMBERIEU-en-BUGEY).

### REGIE DE RECETTE :

Il s'avère nécessaire de créer une régie de recette pour l'encaissement des ventes du livre « Druillatis aux fourneaux ».

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants (15) :

- Autorise la création de cette régie, dont le siège sera établi à la mairie de DRUILLAT.
- Désigne avec l'accord de ces dernières :
  - ➔ Mme Nadège RAVET en tant que régisseur,
  - ➔ Mme Marie-Hélène EMEYRIAT en tant que suppléante ;
- Fixe la base d'encaissement sur la fourchette initiale entre 1 220.00 € et 2 440.00 € maximum
- Précise que dans cette fourchette, le régisseur n'est pas tenu au dépôt d'un cautionnement personnel à ce niveau,
- Autorise le Maire à signer l'acte constitutif de cette régie ainsi que toutes pièces apparentées.

Monsieur Michel MEYER fait le point sur la vente de ces livres. 148 ouvrages ont été vendus pour une recette de 1 480.00 €.

La dépense initiale (édition) s'étant élevée à 1 091.89 €, cette vente dégage actuellement un bénéfice de 388.11 € pour le financement du nouveau mobilier de la bibliothèque.

Il reste un peu plus de 70 ouvrages à vendre.

### AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN :

Depuis de nombreuses années déjà, la commune a recours à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain pour l'envoi en préfecture des actes transmissibles par voie électronique (délibérations, arrêtés, budgets...) via une application sécurisée.

Une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la mise à disposition de cette plateforme a été lancée par le CDG.

**La société DOCAPOSTE a été reconduite pour une durée de 4 ans (2022-2025).**

Etant déjà adhérente du système, rien ne change pour la commune.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité (15 votants), autorise donc le Maire à signer cette nouvelle convention.

## **VOIRIE :**

Le compte-rendu de la réunion de la commission voirie qui s'est déroulée le samedi 11 décembre 2021 est délivré.

### **Programme de travaux prévus pour 2022 en :**

#### **⇒ Intervention sur le réseau d'eaux pluviales :**

- La commission s'est rendue au hameau du Cruix :
  - ➔ Monsieur Florian COLLADO, a été autorisé à buser une partie d'un fossé, chemin du Pierret, pour l'évacuation d'eaux pluviales,
  - ➔ Il est envisagé de réaliser une canalisation pour la collecte d'eaux pluviales, chemin du Margueron, initialement pour la partie des habitations situées au bord de cette voie.Une nouvelle visite sur site sera effectuée pour envisager de prolonger cette canalisation jusqu'à l'habitation située au numéro 53.

#### **⇒ Amélioration de la sécurité routière et dossiers divers :**

Un rendez-vous sera demandé au service Sécurité du Conseil Départemental pour traiter les points suivants :

- Projet d'installation d'un STOP à Turgon pour éviter de couper un virage, (en bas de la route des Vignes afin de sécuriser les véhicules provenant de la Route des Besses)
- Chemin des Charbonnières,
- Chemin de la Vallonnière (priorité à droite actuellement, mise en place d'un stop, d'un cédez-le-passage, de balises d'intersection ?),
- Projet de pose d'un portail route des Combes, pour une habitation en cours de réhabilitation.

Cette rencontre pourrait avoir lieu, si le service concerné est disponible les vendredi 21 janvier ou vendredi 28 janvier 2022.

#### **⇒ Remise en eau du lavoir de Turgon :**

Il est prévu d'étudier l'éventuelle remise en eau du lavoir de Turgon.

#### **⇒ Plateforme de stockage de matériaux au hameau de Rossettes :**

La commune est propriétaire d'un terrain au hameau des Basses Rossettes (ancienne décharge) qui est aujourd'hui utilisé comme site de dépôt de matériaux inertes.

Ce lieu de stockage arrive à saturation et il est envisagé, si le propriétaire en est d'accord, l'acquisition de la parcelle riveraine (propriétaire : M. Sébastien FERRIER).

Une réparation du portail de cette plateforme et le nettoyage du site sont également en projet (portail détruit par un tiers non identifié).

#### **⇒ Point à temps :**

Une consultation pour la réalisation de point à temps en 2022 sera effectuée sur une base identique à celle de 2021.

#### **⇒ Programme d'investissement :**

La réalisation de bicouche sur plusieurs chemin est projetée et des devis seront sollicités pour inscription éventuelle au prochain budget primitif :

- Chemin de la Lagune (55 m x 2 m 50),
- Chemin du Temple (à l'entrée de la propriété de M. Éric THIER), sur environ 20 à 30 m pour éviter lors des fortes pluies, le ravinement qui entraîne des graviers sur la route des Batailles,
- Chemin du Bois Battu à Montbègue (utilisé par le car de ramassage scolaire), nécessité de reprofiler ce chemin avant bicouche) sur environ 40 m

#### ⇒ Aménagement de l'entrée nord du village (2<sup>ème</sup> tranche) :

Ce projet est en cours mais une nouvelle réunion de la commission voirie est nécessaire avant délibération pour inscription de ce dossier au budget primitif, et dépôt des demandes de subvention.

#### ⇒ Radar pédagogique :

Le radar pédagogique, équipé dans sa première version de batteries, a été acquis en 2015 pour une dépense de 2580.00 € T.T.C. auprès de la Société I-CARE.

Ensuite, cet équipement a été doté d'un panneau photovoltaïque (2017) pour éviter une recharge électrique, chaque semaine.

Ce radar ne fonctionnant plus, il a été pris en charge par la société IMS Service (successeur de I-CARE) avec un retour dans les ateliers situés à WITTELSHEIM (68).

Suite au diagnostic réalisé, il apparait que :

- L'ensemble de l'électronique à l'intérieur de l'unité fonctionne,
  - La caisse ainsi que la face avant doivent être remplacées,
  - Le panneau photovoltaïque doit être remplacé dans son intégralité.
- Le coût de la réparation s'établit à 1 455.60 € T.T.C.

La société d'assurance a été interrogée concernant une éventuelle prise en charge puisque la société IMS indique que les dégâts sont d'origine accidentelle ; la réponse est attendue.

Le coût d'un appareil neuf étant de 1 600.00 € H.T. auxquels il faudra ajouter environ 450 € H.T. pour le panneau photovoltaïque, la question de l'intérêt de réparer cet appareil se pose.

La Commission en charge de la voirie trouverait plus judicieux de s'orienter vers l'acquisition d'un radar neuf avec une possibilité d'inscription en section d'investissement et donc de récupération de la TVA, au prochain budget primitif de 2022.

Le Conseil Municipal valide cette proposition. Des devis plus précis pour le remplacement de cet appareil seront demandés.

Des solutions seront également recherchées pour améliorer la sécurité de son transport lors de ses transferts entre sites.

### **BATIMENTS :**

#### ⇒ Organigramme des clés :

Le jeudi 9 décembre dernier, Mrs Robert GALLET et Michel PAGE ont reçu M. Éric SILVESTRE, représentant de la société PROLIANS pour la mise à jour de l'organigramme des clés et l'équipement des nouvelles portes de la mairie, la salle de garderie, de la bibliothèque, suite aux différents travaux intervenus.

Le compte-rendu de cette rencontre est délivré.

M. SILVESTRE a formulé une proposition pour la mise en place d'un nouveau système pour l'équipement de l'ensemble des bâtiments, dont le coût s'avérerait très conséquent et qui n'est donc pas retenue (250.00 € par barillet sachant que la commune en compte une cinquantaine, 30 € chaque clé, formation nécessaire pour une personne...).

Le Conseil Municipal confirme donc le maintien de l'organigramme tel qu'initialement mis en place avec l'intégration et l'équipement des nouvelles portes énoncées ci-dessus.

Le devis demandé à la société PROLIANS est attendu.

#### ⇒ Extension de la salle polyvalente :

M. Franck TURQUOIS a fait parvenir de nouvelles esquisses pour l'extension de la salle polyvalente, qui ont été diffusées par mail à tous les élus.

Ces plans, modifiés en fonction des consignes fournies suite aux dernières réunions et notamment à la rencontre intervenue avec les associations, demanderont encore réflexion et amélioration avant de pouvoir finaliser un avant-projet et un chiffrage pour la présentation de demandes de subvention.

La commission bâtiments devra donc prévoir de se réunir pour en débattre.

M. Michel PAGE indique avoir effectué un traçage au sol pour visualiser l'emprise au sol de ce projet.

#### ⇒ Suivi énergétique de l'année 2020 :

Monsieur Simon CHANAS, chargé de projet énergie auprès d'ALEC, a produit le suivi énergétique des bâtiments communaux, pour l'année 2020 (Ce document a été transmis par mail à tous les élus le 13 décembre dernier).

La plupart des consommations : électrique, chauffage, eau... ont baissé de façon parfois très significative (jusqu'à - 36 %).

Cependant, ce bilan ne peut constituer une référence pour les années à venir puisque, suite aux périodes de confinement, le groupe scolaire, la salle polyvalente, la salle du Club des Retraités... avaient été clos et inutilisés pendant plusieurs semaines.

L'ensemble des dépenses énergétiques de 2020 se solde à 30 300.00 € et baisse de 24 % par rapport à 2019.

La conclusion demeure la même que les années antérieures avec une position de la commune en dessous de la moyenne de celles qui lui sont équivalentes, tant au niveau du ratio de consommation par habitant, que du ratio des dépenses (16.38 €/habitant).

Des travaux ont été réalisés en 2021, avec toujours une recherche de plus d'économie d'énergie (isolation des salles de classes au groupe scolaire, remplacement de menuiseries anciennes à l'école et à la mairie, remplacement de tous les éclairages classiques par des LED dans les bâtiments énoncés ci-avant ainsi qu'à la salle polyvalente).

Leur impact devrait être mesurable positivement, dans les années à venir.

#### **MISE EN PLACE DE LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES DEMANDES D'URBANISME (CERTIFICATS D'URBANISME, DECLARATIONS PREALABLES, PERMIS DE CONSTRUIRE) :**

Le droit pour toute personne de saisir par voie électronique l'administration est un principe général posé par le Code des Relations entre le Public et l'Administration (article L.112-8 et suivants du CRPA) qui s'applique pour toute demande ou procédure (sauf exceptions légalement encadrées) à l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

En matière d'urbanisme, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera possible pour tout administré de la commune de saisir et déposer une demande d'urbanisme en ligne en accédant à l'adresse suivante : <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001151>.

A noter que l'accès à ce service sera permis à compter du 01/01/2022

Un lien sera mis en place sur le site internet de la commune et permettra de réaliser les démarches nécessaires, sous réserve de respecter les Conditions Générales d'Utilisation du Service.

**Il est précisé qu'il reste toujours possible d'effectuer le dépôt des dossiers format papier auprès de la mairie.**

## **FLEURISSEMENT :**

La Commission en charge du Fleurissement s'est réunie dernièrement et M. Michel MEYER en présente le compte-rendu :

- Fontaine place Henri Dunant : il est envisagé d'acquérir de nouveaux bacs en pierre pour paysager le tour de la fontaine ;
- L'achat de bacs à réserve d'eau est prévu pour la mairie. Les bacs qui équipent actuellement ce bâtiment seraient réemployés pour le fleurissement du cimetière ;
- Jusqu'à présent, le fleurissement se concentrait essentiellement sur le géranium avec certains inconvénients si l'année ne s'avérait pas favorable à leur développement (sécheresse ou au contraire trop de pluie). Le fleurissement de 2022 devrait s'orienter vers un mélange de plusieurs plantes dans les bacs.
- Un débat concerne la remise en eau ou l'utilisation du bac de la fontaine comme bac à fleurs. M. Michel PAGE rappelle que ces décisions nécessitent une réflexion car il est nécessaire de procéder à un entretien et à une vérification fréquente du fonctionnement et que dans le passé, la commune a eu à déplorer quelques incidents (fuite d'eau n'ayant pu être repérée car dans la tuyauterie enterrée, débordements car circuit bouché par des déchets végétaux ayant conduit à des surconsommations d'eau, problème électrique pour le circuit d'alimentation...). La réflexion demeure en cours

## **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PLAN PLURIANNUEL 2022-2026 DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES RIVIERES DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE, PAR LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE (SBVR) :**

Une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L-211-7 du code de l'environnement, relative au plan pluriannuel 2022-2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze, par le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze (SBVR) se déroulera dans toutes les communes concernées, pendant 17 jours, du mercredi 5 janvier 2022 à partir de 9 h 00 au vendredi 21 janvier 2022 jusqu'à 17 h 00.

Elle est menée en application des articles R. 123-1 à R. 123-27 du code de l'environnement.

Monsieur Gérard MAILLE, domicilié 17, bis boulevard Jules Ferry 01000 BOURG-en-BRESSE – Téléphone : 04 74 52 12 59 et 06 84 22 46 93 – courrier : [gerardmaille50@orange.fr](mailto:gerardmaille50@orange.fr), a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

La commune de Montrevel-en-Bresse est siège de l'enquête publique et mettra un poste informatique à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'Etat : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr) et sur le site internet du bassin versant de la Reyssouze (SBVR) : <https://syndicat-reyssouze.fr/>.

Ce dossier ainsi que le registre sont tenus à la disposition du public, durant les heures d'ouverture de la mairie.

Les observations peuvent aussi être adressées par voie électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr). Elles seront mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat.

Enfin, les observations peuvent être formulées par courrier et adressées au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montrevel-en-Bresse, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête.

A la fin de cette enquête, le dossier sera retourné au commissaire-enquêteur et le Conseil Municipal sera invité à donner son avis dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique

## **QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Monsieur le Maire délivre un bref compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire :

- Les recettes encaissées par la communauté d'Agglomération en 2021 ont connu une baisse liée notamment à une diminution de fréquentation à la Plaine Tonique, Carré d'Eau...
- Par contre, les dépenses d'investissement ont été très importantes (les plus conséquentes depuis la création de la Communauté d'Agglomération),
- La fiscalité n'a pas été augmentée,
- Le budget de fonctionnement a diminué de 1 % en 2021, par contre il devrait connaître une augmentation de 1 % en 2022,
- Le taux d'endettement reste raisonnable avec une possibilité de retour sur 8 ans.
- En 2022, les hypothèses budgétaires s'orientent vers une baisse de la cotisation des entreprises mais vers une augmentation des taxes foncières en raison de la croissance des constructions et de la population,
- Le coût du Sport Haut Niveau a été évoqué (1 million 140 au total partagé entre l'Agglo 860 K€ et la ville de BOURG-en-BRESSE 280 K€),
- La délégation de service passée avec KEOLIS a été abordée. Sa durée est prorogée puisque son fonctionnement a été très perturbé par la crise sanitaire et n'a pas permis une évaluation exacte du service.
- Recyclage des masques : des collecteurs seront mis en place très prochainement à la mairie, à la salle polyvalente et au groupe scolaire. Une fois plein ses conteneurs seront retournés à la Communauté d'Agglomération pour transfert dans une entreprise où ils seront intégralement recyclés.

#### ⇒ POINT SUR LA CRISE SANITAIRE :

- Un point sur la crise sanitaire actuelle et ses conséquences est réalisé.

Une nouvelle circulaire préfectorale reçue ce jour a été diffusée à l'ensemble des associations et aux élus.

La Préfecture préconise vivement que la mise à disposition ou la location des salles à des particuliers ou à des associations pour l'organisation de soirées ou événements (fêtes de Noël, réveillon, anniversaires...) soit refusée.

Le Conseil Municipal confirme la fermeture de la salle polyvalente à toute activité particulière ou associative, jusqu'au 9 janvier 2022, inclus.

Cette mesure pourra être reconduite en fonction des directives fournies par les services de l'Etat dans les semaines à venir.

Cette fermeture s'applique également à la salle des Jeunes.

La cérémonie des vœux prévue le vendredi 7 janvier 2022 est annulée, également dans la suite des consignes adressées par l'Etat.

Concernant le repas envisagé pour les personnes âgées le 29 janvier 2022, son annulation paraît également très probable suite aux échanges intervenus ce jour avec plusieurs membres du CCAS.

Une réunion de cette instance étant prévue le 4 janvier prochain, la décision finale sera arrêtée à cette occasion et en cas d'annulation, le repas sera remplacé par des colis.

#### ⇒ POPULATION LEGALE :

- L'INSEE vient d'adresser les chiffres relatifs à la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (chiffres basés sur la situation de 2019). Ces derniers font état de 1 173 habitants.

#### ⇒ REUNIONS DE HAMEAUX :

- La réunion prévue au Roset a dû être annulée en raison d'un problème électrique dans la salle de l'Amicale.

- 02 personnes étaient présentes à celle regroupant La Ruaz et Montbègue,
- 03 personnes pour celle de Turgon
- 11 personnes pour Rossettes,
- 09 personnes pour Le Village et le Cruix.

Bien que les échanges aient été intéressants et constructifs, les élus regrettent que le nombre de participants ait été très réduit, sachant que le contexte sanitaire a certainement nuit à ces rassemblements.

La question se pose cependant de leur maintien dans leur forme actuelle pour les années à venir ;

Une réflexion sera conduite pour savoir s'il serait judicieux de regrouper plusieurs hameaux, voire l'ensemble de la commune ; ou de réduire la fréquence de ces rencontres.

**Heure de clôture de la séance : 22 h 00**

**Date de la prochaine séance : Lundi 24 janvier 2022**